



Conseil de gestion
Séance du 3 juin 2014

DÉLIBÉRATION N°04/2014

Demande d'autorisation décennale de Port-Leucate

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L334-5, R334-33, 6°, R 334-34 et R 331-50 ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°201243-004 du 22 mai 2012, dans sa version consolidée n°2013326-006 du 22 novembre 2013 portant nomination des membres du conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du conseil d'administration de l'agence des aires marines protégées n°2012/06 du 15 mars 2012 portant délégations données au conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du conseil d'Administration de l'agence des aires marines protégées n°2012/15 du 3 octobre 2012 approuvant le règlement intérieur du parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la demande d'avis de La Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon (DREAL) – Division Police des Eaux littorales, en date du 26/02/2014 pour l'autorisation décennale de dragage du port de plaisance de Leucate au titre des articles L. 214-1 à 6 du code de l'Environnement.
- VU le dossier de demande d'autorisation décennale de dragage de Port-Leucate présenté par la commune de Leucate ;
- CONSIDERANT la note technique produite par le Parc présentant une synthèse du dossier de demande d'autorisation et une note d'analyse technique ;
- CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer :

Sur présentation du Président, après en avoir délibéré :

Article 1 Le Conseil de gestion donne un avis favorable à la demande d'autorisation décennale de dragage du port de plaisance de Leucate, avec les recommandations précisées dans la note d'analyse technique.

-:-

Vote sur cet avis :

Favorable : à l'unanimité

Défavorable :

Abstention :

Le Président du conseil de gestion


Christian BOURQUIN